

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 26.09.2022	Heure 08h58	Numéro 22.373	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Renforçons le pouvoir d'achat – Pour une meilleure transparence des sociétés électriques

Contenu :

La hausse des prix de l'électricité a mis en lumière l'opacité des fonctionnements des sociétés électriques, non seulement dans leur politique tarifaire, mais également sur les marges engendrées. En tant qu'actionnaire des principales sociétés actives dans le canton, l'État de Neuchâtel peut demander un contrôle plus démocratique de ces acteurs. Quelle implication le Conseil d'État a-t-il dans les mécanismes actuels et dans quelle mesure peut-il les modifier pour tendre à plus de transparence ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Sarah Fuchs-Rota

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jonathan Gretilat	Romain Dubois	Fabienne Robert-Nicoud
Margaux Studer	Corine Bolay Mercier	Anne Bramaud du Boucheron
Karin Capelli	Amina Chouiter Djebaili	Hugo Clémence
Annie Clerc-Birambeau	Julie Courcier Delafontaine	Anita Cuenat
Antoine de Montmollin	Katia Della Pietra	Martine Docourt Ducommun
Laurent Duding	Joëlle Eymann	Grégory Jaquet
Josiane Jemmely	Garance La Fata	Assamoi Rose Lièvre
Anne-Françoise Loup	Marinette Matthey	Christian Mermet
Patricia Sörensen		

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 26 octobre 2022

C'est bien dans le but d'avoir une influence positive sur la politique et les activités des sociétés électriques, que le canton est récemment entré dans le capital action de Viteos et a renforcé sa part dans celui de Groupe E. Il est également actionnaire de la Société des forces motrices du Châtelot de Greenwatt, tant la production d'électricité renouvelable est un volet important de la politique énergétique du canton.

Les voix que le canton peut faire entendre aux conseils d'administration de ces sociétés sont importantes. Elles ne sont de loin pas majoritaires mais elles se font entendre.

Concernant les factures d'électricité et la transparence qui les caractérise, elles sont constituées de trois composantes : l'énergie, l'acheminement (timbre) et les taxes.

La composante pour l'acheminement n'a pas subi de modification sensible ces dernières années. Par ailleurs, elles sont strictement régulées par le cadre légal fédéral et contrôlées par la commission fédérale de l'électricité (ELCOM).

Les taxes sont elles aussi fixées dans les bases légales fédérales (LApEI, OApEI) et cantonales (LAEL, etc.). Elles sont fixées en centimes par kWh et les variations de prix n'ont donc aucun effet direct sur elles. Elles n'ont pas subi de modification récentes. La réduction de la consommation attendue pourrait par contre avoir un effet de diminution du produit des redevances pour l'État.

C'est la composante énergie qui a pris des envolées astronomiques en conséquence de la guerre en Ukraine et de la crainte de pénurie énergétique. Cette part représente un bon tiers de la facture d'électricité. Les distributeurs du canton ont annoncé une hausse de cette composante de 5 à 50% environ. Ils avaient jusqu'au 31 août pour le faire afin que l'ELCOM puisse procéder aux vérifications de rigueur.

Les hausses de prix annoncées par les distributeurs d'électricité présentent de fortes différences car ils ne disposent pas tous de la même part de production propre. Ils se sont efforcés de faire bénéficier à leurs clients captifs, en particulier les ménages et les petits consommateurs, des coûts stables de leur production propre. Mais le solde, qu'ils doivent acheter sur le marché de l'électricité actuellement en crise, est la cause de ces hausses de prix qui se répercutent inévitablement sur les consommateurs.

Les représentants du canton dans les conseils d'administration des sociétés d'électricité prennent des décisions en tenant compte des intérêts du canton et des Neuchâtelois et des Neuchâteloises. Lors des discussions relatives aux tarifs de l'électricité, ce sont bien sûr plusieurs scénarios qui sont soumis aux conseils d'administration. Mais nous pouvons vous assurer que les administrateurs désignés par l'État font preuve d'une sensibilité spécifique à ces questions en vue de privilégier des variantes modérées pour le porte-monnaie des Neuchâtelois et Neuchâteloises face aux envolées des prix sur le marché.

Les tarifs 2023 ayant été communiqués par les distributeurs d'énergie, il reste encore à l'ELCOM de faire le travail de surveillance qui est le sien.